

---

## **Compte rendu de la réunion de bureau du 07 octobre 2017**

---

Cette réunion a fait l'objet d'une convocation en date du 1<sup>er</sup> septembre 2017

**Présents :** 6 - ARNAUD Denys - BASSI-LEGER Monique -BOISSON Anne – FREZAT Etienne –  
LEGER Fernand - GUILLARD Paul -

**Excusé :** ANDRE Brigitte    **Absent :** 0    **Pouvoir :** 0

**Secrétaire de séance :** Monique BASSI-LEGER

---

***Nous souhaitons la bienvenue au bureau syndical de l'AFP à Anne Boisson élue lors de l'Assemblée Générale du 22 juillet 2017.***

### **Entretien des chalets communaux :**

Les 2 chalets communaux (sur le Plan et l'Arpettaz) seront gérés par la commune. La commune a signé une convention de 5 ans avec EDF pour l'alimentation en eau du chalet sur le plan.

### **Convention Anne Boisson :**

Il est décidé de faire une nouvelle convention à Anne Boisson et en accord entre les parties le «Kvi » sera attribué à Ivano CAEDDU compte tenu de l'hivernage de ses brebis à proximité.

Pour la partie « Alpage » aucun changement.

### **Entretien du territoire**

Les membres du bureau décident de recevoir les agriculteurs non membres du bureau lors de notre prochaine réunion début décembre. Il sera question des conditions de réalisation de la convention.

### **Pose des panneaux d'information**

Fin juillet les panneaux d'information sur l'AFP ont été posés par les équipes de la CCVA. Nous remercions ici Monsieur Thierry Brunier pour le respect de ses engagements.

Un panneau près du moulin à la Chapelle, un au bout du parking de Celliers Dessus et le troisième près du monument au départ de la piste à l'Arpettaz.

### **Sécheresse-Prédation :**

Depuis plusieurs années les agriculteurs notent une sécheresse importante dans les pentes exposées Est. La conséquence est un herbage inexistant à l'automne, qui impose un retour précoce des animaux et particulièrement des brebis de la combe des Plans. Cette année le retour s'est effectué autour du 10 septembre, un mois avant la date habituelle.

De plus la présence du loup sur notre commune impose des conditions de gardiennage des troupeaux contraignantes (parcs de nuit resserrés, plus de chiens, nécessité de rentrer les brebis laitières la nuit) **l'exercice de la profession de berger est rendue difficile en montagne.**

**Compte tenu des pratiques de gardiennage, au plus près des troupeaux, il est évoqué la réfection du chalet de « la Rame aux vieux » situé au milieu de la combe de la Valette. Dossier à suivre.**

### Divers :

- Conformément à l'arrêté préfectoral les loyers des agriculteurs vont faire l'objet d'une baisse de -3.02 % cette année.
- Fernand LEGER donne en pâture à Fernand NANTET le territoire de la Thuile, pour cet automne.
- Deux ventes sont intervenues cette année (Monsieur VIVET et Monsieur DUMONAL) nous sommes en attente des actes notariés afin de mettre à jour la liste des propriétaires.

L'ordre du jour étant épuisé la réunion est close à 12 h

**La prochaine réunion est fixée au 02 décembre 2017**

**Monique BASSI-LEGER,  
Présidente**

